

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-09  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière :  
Autres actes de  
gestion du domaine  
privé

**OBJET :**  
**IMPLANTA-**  
**TION RELAIS**  
**DE**  
**TELEPHONIE**  
**SFR**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 20 JANVIER  
2022

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : **20 JAN. 2022**

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **01 FEV. 2022**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François  
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,  
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-  
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,  
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine  
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry  
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine  
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,  
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne  
GUILHEM,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

**Secrétaire :** Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'opérateur SFR pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain appartenant au domaine privé de la Commune de Castelnaudary situé au lieudit « Villelongue » sur la Commune de Villeneuve La Comptal, afin de développer et d'exploiter son réseau.

L'opérateur souhaite installer un pylône de 30 mètres environ de hauteur, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ainsi qu'un local technique. Le site déjà occupé par un opérateur téléphonique est peu visible de la voie publique afin de limiter l'impact visuel de cet équipement.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition environ 19 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section A n° 1199 à la société SFR aux conditions suivantes :

- Montant annuel du loyer : 7800.00 Euros HT (augmentation pendant toute la durée de la convention de 0.5 % par an)
- Durée de la convention : 10 ans à compter de la signature de la présente convention
- Projet : se conférer aux plans annexés à la présente

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'une convention avec la société SFR.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 21 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1199 située au lieudit « Villelongue » par la Société SFR.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur pour une durée de 10 ans à compter de la signature et moyennant une redevance annuelle de 7 800 Euros net de toute charge, révisable annuellement.

**PRECISE** que la Société SFR devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le  
**01 FEV. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**31 JAN. 2022**  
Par publication le  
**01 FEV. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220126-DB202209-DE